

REGLEMENT SILLON X-RACE

1- DEFINITION

Les Sillon X-RACE sont des compétitions se déroulant le **dimanche 29 Avril 2018**. Ouvertes à tous (hommes, femmes, licenciés ou non), elles sont courues en individuel dans un environnement naturel. Le parcours se situe à travers les chemins GR3 qui bordent la Vallée Mabile du Lac de Savenay.

Le Comité Organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations et de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants.

2- L'ORGANISATION

Les Sillon X-RACE sont organisées par la section VTT de l'association SNLS44.

Coordonnées de l'organisateur et du Comité Organisation :

Association SNLS44
59 rue du practice
44260 Savenay

snls44@gmail.com

2.1 DATE ET LIEUX

Les épreuves Sillon X-RACE se dérouleront le **dimanche 29 Avril 2018**.

Les départs des différentes courses Sillon X-RACE seront donnés sur le site du lac de la Vallée Mabile. Les arrivées se tiendront au niveau du car-podium sur le Stadium au lac de la Vallée Mabile de Savenay.

Le retrait des inscriptions et chaque Briefing athlètes se tiendront au pied du car-podium. La présence au Briefing est **obligatoire**.

Attention : Veuillez apporter votre licence 2018 ou votre certificat médical de **non contre-indication à la pratique sportive en compétition de moins d'un an**, ainsi qu'une pièce d'identité.

Sans ces éléments nous ne pourrons vous remettre votre dossard.

2.2 PROCESSUS D'INSCRIPTION

Les compétiteurs s'inscriront en ligne sur <http://www.klikego.com/> du 15 janvier 2018 au jeudi 26 Avril 2018 12:00

Le montant d'inscription est fixé à 16 € pour la SILLON X-RACE TRI S

Le montant d'inscription est fixé à 36.5 € pour la SILLON X-RACE TRI M

Le montant d'inscription est fixé à 3.7 € pour la SILLON X-RACE JEUNES

Les frais de gestion de l'inscription en ligne sont compris dans ce montant.

Le règlement des frais d'inscription devra se faire au moment de l'inscription.

L'inscription comprend pour chaque compétiteur :

- la logistique et la sécurité de la course,
- le chronométrage à puce IPITOS
- les ravitaillements et la boisson d'arrivée

- le pack compétiteur
- Le cadeau souvenir

Une majoration de 5 euros est prévue pour une inscription sur place.

2.3 ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tiers personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption de l'épreuve ou d'annulation le jour même suite à des faits extérieurs.

3- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants:

- s'être acquitté des droits d'inscription,
- se conformer au règlement,
- se conformer à l'équipement obligatoire (article 4.2)
- présenter lors du retrait des inscriptions les documents obligatoires (article 4.1)
- être âgé au minimum de 16 ans (le jour de l'épreuve) pour participer aux épreuves suivantes : Sillon X-RACE TRI Format S et M.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents pour n'importe quel motif.

4 - DOCUMENT, EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES ET MATERIEL

4.1 DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Chaque compétiteur devra présenter lors du retrait des dossards :

- sa licence 2018 FFA, FFC, FFTRI, FSGT, UFOLEP, ou un certificat médical mentionnant obligatoire suivante : « la non contre-indication à la pratique du sport en compétition » datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.
- pour les mineurs, une autorisation parentale signée, à donner le jour de l'épreuve lors du retrait du dossard.
- une pièce d'identité.

4.2 EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée des épreuves VTT.

** Toutes les courses SILLON X-RACE sont en autonomie complète, avec une assistance autorisée sur le site d'arrivée et ravitaillement aux points destinés à cet effet.*

4.3 MATERIEL

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Pour les VTT, la plaque numérotée de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de l'organisation.

5- LA COURSE

5.1 MODIFICATION DE PARCOURS

Le comité de course se réserve le droit de modification du parcours en tout temps, dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité.

5.2 RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Chaque coureur doit respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation. Le non-respect de celui-ci peut entraîner la mise hors course du compétiteur.

5.3 ASSISTANCE

Toute assistance externe est interdite sur le parcours des épreuves Sillon X-RACE en dehors de la zone prévue à cet effet, qui se trouve sur le site de départ et d'arrivée.

Un point d'assistance technique légère sera mis en place sur le site de départ et d'arrivée.

5.4 BARRIERES HORAIRES

Différentes barrières horaires sont mises en place sur la Sillon X-RACE. Tous les concurrents passant à ces points après la barrière horaire devront arrêter la course. Les horaires et lieux des barrières horaires sont communiqués aux concurrents par l'intermédiaire du site <http://sillon-xrace.snls44.fr> ainsi que lors du retrait des dossards. Les barrières horaires sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, y compris pendant la course si les conditions météorologiques l'obligent.

5.5 PARCOURS

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course. Des points de contrôle seront mis en place tout au long du parcours. Si un concurrent ne passe pas à tous les points de contrôle, il sera mis hors course.

5.6 ABANDON

Pour des raisons de sécurité, chaque coureur ayant abandonné devra soit se rendre jusqu'au point de contrôle le plus proche (signaleurs ou commissaires) pour annoncer son abandon, soit téléphoner au "numéro abandon" qui lui sera indiqué au stand "retrait des dossards". Tout abandon est définitif.

5.7 SECURITE

En cas d'accident, chaque coureur est tenu de porter assistance aux personnes accidentées dans l'attente de l'intervention des secours organisés.

6- CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX

Les vainqueurs hommes et femmes seront les coureurs ayant accompli l'intégralité du parcours en un minimum de temps.

Un classement sera effectué pour chaque épreuve Sillon X-RACE et sera mis en ligne le plus rapidement possible sans délai précis.

Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes seront récompensés sur chaque épreuve individuelle.

7- ASSURANCE

L'organisation contracte une assurance responsabilité civile pour les concurrents. Il est vivement conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident ou de vérifier que leur police d'assurance comprend cette garantie.

8- RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

A la vue de la beauté du site nous accueillant, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement (ne pas jeter de papiers ni de gels par terre, ne pas sortir des itinéraires balisés...)

9-RECLAMATION

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au Directeur de course dans un délai de trente minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées au Directeur de course dans un délai de trente minutes après affichage des temps finaux.

10- SANCTIONS

Les infractions aux règles mentionnées dans ce règlement, tentatives de tricheries ainsi que le non-respect des personnes impliquées dans l'organisation seront punies par le comité d'organisation (pénalité, mise hors course).

11- DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à l'épreuve Sillon X-RACE, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de la Sillon X-RACE en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

12- LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi " Informatique et Libertés" n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou radiation pour toute information les concernant sur tous les fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant e-mail, fax ou courrier.

13- ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site <http://sillon-xrace.snls44.fr/> ainsi que sur place le jour de la compétition au stand "retrait des dossards".